



**Accès autorisé du  
lundi au vendredi 12h**

# **Règlement pour l'accès des professionnels en déchetterie**

(commerçants, artisans, administrations et associations)



Site Marc Buvry - Faubourg de Leully - 02000 LAON



03 23 26 80 00



[www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com)



[tritou@sirtom-du-laonnois.com](mailto:tritou@sirtom-du-laonnois.com)



sirtom du laonnois

# Ouverture du dossier

Un dossier sera ouvert au nom de la société ou organisme concerné, au siège du :

**SIRTOM du Laonnois**

**Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 Laon**

Il faudra vous munir aux horaires d'ouverture du siège :

- d'une carte d'artisan (registre des métiers)
- d'un extrait k bis (registre du commerce)
- de vos statuts (pour les associations et les administrations)
- de la carte grise des véhicules concernés par la demande

## Tarifification des accès en déchetterie

6 types de carte sont disponibles :

Type de véhicule	1 passage	10 passages <sup>(1)</sup>
VL et VL fourgonnette PV <sup>(2)</sup> < 1,25 t	26 €	230 €
Fourgon 1,25 t < PV < 2,02 t	54 €	474 €
Camion de moins de 3,5 t 2,02 t < PV < 3,5 t	71 €	638 €

(1) dixième passage gratuit - (2) PV = poids à vide (case G1 de la carte grise)

Les cartes d'accès sont délivrées au siège du SIRTOM du Laonnois après ouverture d'un dossier et après règlement.

Le règlement pourra s'effectuer en espèces, par chèque (uniquement sur présentation d'une pièce d'identité) ou par virement.

Attention, en ce qui concerne les virements administratifs, il faut tenir compte d'un délai d'un mois.

En cas de perte ou de vol, cette carte ne pourra pas donner lieu à remplacement ou à remboursement.

La carte permet de vider le véhicule ou une remorque. Si vous vous présentez avec un véhicule et une remorque avec des déchets payants deux passages seront comptabilisés.

# Conditions d'accès en déchetterie

- Le chauffeur présente sa carte de passage afin que le gardien la poinçonne.
- Afin d'assurer la traçabilité, un bordereau de suivi des déchets devra OBLIGATOIREMENT être remis au gardien avant chaque dépôt. Un modèle est disponible sur notre site [www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com) dans l'espace professionnel dans l'onglet « Les déchetteries ».
- Les déchets doivent être pré-triés et triés en fonction de leur nature.
- Le déchargement se fera dans le respect du règlement et des règles de sécurité de la déchetterie (attention, il est strictement interdit de benner les déchets dans les bennes).

## Déchets acceptés

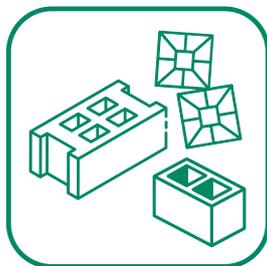


ENCOMBRANTS

DÉCHETS  
ENCOMBRANTS



BOIS



GRAVATS INERTES



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE



VÉGÉTAUX

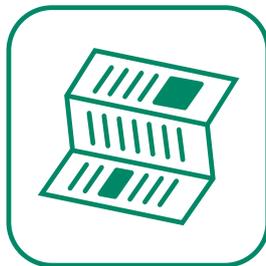
## Déchets acceptés gratuitement



Pour bénéficier de la gratuité, le véhicule ne doit contenir que des déchets gratuits.



EMBALLAGES  
EN VERRE



PAPIERS



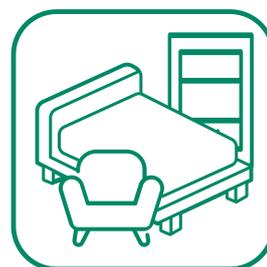
CARTONS



MÉTAUX



TEXTILES



MEUBLES  
LITERIE

# Horaires des déchetteries

L'accès en déchetterie est autorisé **jusqu'au vendredi 12h** pour les professionnels !

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

**\*Fermeture à 17h en horaire d'hiver de Novembre à Mars.**



<b>Aulnois-sous-Laon</b>	lundi, mercredi 9h - 13h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h
<b>Bourg-et-Comin</b>	mercredi 14h - 18h*
<b>Coucy-le-Château</b>	lundi, jeudi 14h - 18h*, mercredi 9h - 12h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h
<b>Crépy</b>	lundi 9h - 12h, mercredi 9h - 13h / 14h - 18h*
<b>Festieux</b>	mardi, mercredi, jeudi 9h - 13h / 14h - 18h*
<b>Laon</b>	lundi, mardi, mercredi, Jeudi 9h - 12h / 13h - 18h*, vendredi 9h - 12h
<b>Liesse-Notre-Dame</b>	mardi, jeudi 9h - 12h / 13h - 18h*, mercredi 14h - 17h
<b>Anizy-le-Grand</b>	lundi 14h - 18h*, mercredi 9h - 12h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h
<b>Sissonne</b>	lundi, mercredi 9h - 12h / 13h - 18h*, vendredi 9h - 12h
<b>Pontavert</b>	mardi, jeudi 14h - 18h*
<b>Villeneuve-sur-Aisne</b>	mardi, mercredi, 9h - 13h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h

IPNS - SIRTOM DU LAONNOIS - 2025



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

